



**Quatrième Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil
Réunion d'experts**
Nouakchott
4-8 décembre 2017

AUC/CRMC4/2017/14

Mécanisme de financement mondial et appui de la Banque mondiale à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique



APAI-CRVS
Pour que chacun soit visible en Afrique

Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique
2017-2026



1. Introduction

Le Mécanisme de financement mondial en soutien à Chaque Femme Chaque Enfant est un partenariat qui mobilise les ressources nationales, les donateurs internationaux et le secteur privé pour accélérer l'amélioration de la qualité de vie des femmes, des adolescents et des enfants. Il se complète par des ressources provenant de son fonds fiduciaire qui apporte aux pays des financements axés sur les résultats pour les aider à atteindre leurs objectifs dans le domaine de la santé de la procréation, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et celui de la nutrition.

Le Mécanisme de financement mondial permet également aux pays d'inclure dans leurs priorités des domaines qui n'ont jusqu'ici pas été suffisamment financés tels que l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil (EFESESEC), la planification familiale et la nutrition. L'EFESESEC est érigé en priorité dans tout pays concerné en tant qu'élément de son système d'information sanitaire permettant de suivre les progrès accomplis sur la voie de l'élimination des décès évitables de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent. En outre, le Mécanisme vise à financer le renforcement des systèmes d'EFESESEC pour favoriser l'avènement de l'enregistrement universel des naissances, des décès et des causes de décès à l'horizon 2030 et appuyer les efforts de protection des droits de l'homme fondamentaux des femmes, des adolescents et des enfants

Des 67 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure admis à recevoir des ressources du fonds fiduciaire du Mécanisme de financement mondial, les 16 pays suivants bénéficient d'un appui : Bangladesh, Cameroun, Éthiopie, Guatemala, Guinée, Kenya, Libéria, Mozambique, Myanmar, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie et Vietnam. En novembre 2017, les 10 autres pays ci-après avaient déjà adhéré au Mécanisme : Afghanistan, Burkina Faso, Cambodge, Côte d'Ivoire, Haïti, Indonésie, Madagascar, Malawi, République centrafricaine et Rwanda.

Le présent rapport vise principalement à présenter l'appui qui est apporté ou sera apporté aux pays africains pour renforcer leurs systèmes d'EFESESEC, sous forme d'assistance technique et de financements du fonds fiduciaire du Mécanisme de financement mondial et de l'Association internationale de développement (IDA) approuvés en 2015/2016 et 2016/2017. Il met également en lumière l'état d'avancement de l'enregistrement des naissances et des décès dans ces pays et fournit des informations pertinentes sur les mariages.

2. Pourquoi l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil sont-ils importants pour la santé de la procréation, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ainsi que la nutrition ?

Outre leurs buts administratifs et juridiques, les systèmes d'EFESESEC ont pour rôle principal de produire des données susceptibles d'être utilisées pour suivre et évaluer les programmes de santé de la procréation, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, notamment les progrès accomplis dans la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile, du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans et du taux de natalité chez les adolescentes. Ces indicateurs sont des cibles des objectifs de développement durable sur lesquelles il est nécessaire de disposer régulièrement d'informations fiables pour suivre les progrès accomplis sur la voie de leur réalisation. Le bon fonctionnement des systèmes d'EFESESEC peut permettre de les calculer régulièrement à l'échelon infranational.

Les faits d'état civil que le Mécanisme de financement mondial vise à titre prioritaire sont les naissances et les décès, ainsi que les causes de décès et les mariages. Les données provenant de l'enregistrement des naissances et des décès (y compris les causes de décès) offrent des informations susceptibles d'être utilisées pour calculer les indicateurs de santé tels que l'espérance de vie, les taux et ratios de fécondité et de mortalité, les taux de décès dus aux maladies transmissibles ou non transmissibles et aux lésions et les taux de décès dus à d'autres causes telles que la tuberculose, le VIH, le cancer, le diabète et le paludisme. Ces indicateurs sont utiles pour prendre en temps voulu des décisions empiriques sur les politiques à adopter et assurer le suivi et l'évaluation de la situation.

En outre, le Mécanisme de financement mondial érige en priorité la protection des droits de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. L'amélioration de l'enregistrement des naissances permet à une grande proportion d'enfants d'exercer leurs droits au nom et à la nationalité, ce qui assoit leur identité et facilite leur accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres avantages sociaux offerts par l'État. Conjugué à celui des mariages, l'enregistrement des naissances peut également protéger les jeunes filles contre les mariages précoces, lesquels sont directement liés aux grossesses et maternités précoces qui ont des effets négatifs sur la santé des mères adolescentes et de leurs enfants et limitent leurs perspectives d'avenir socioéconomiques. La cible 3 de l'objectif de développement durable n° 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) vise à éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé. L'enregistrement des décès est important pour établir les droits à la propriété et à l'héritage ainsi que le droit d'avoir accès aux avantages sociaux liés à la perte de ses parents ou de son conjoint. L'existence en temps réel de données ventilées par sexe et par d'autres variables socioéconomiques peut mettre en évidence les inégalités et les cas de discrimination et permettre de déterminer les groupes prioritaires défavorisés.

L'intensification de l'EFESSEC passe nécessairement par l'instauration d'une coopération avec la multitude de parties prenantes qui interviennent dans l'enregistrement des faits d'état civil par des opérations de notification, de certification et d'enregistrement proprement dit ainsi que par la production et la diffusion de statistiques de l'état civil. Pour ce faire, le Mécanisme de financement mondial utilise surtout les programmes de santé de la procréation, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent des ministères de la santé comme point d'entrée. Ces ministères contribuent généralement à l'EFESSEC par la notification des naissances, des décès et des morts fœtales ainsi que la certification des causes de décès. Ils jouent donc un rôle important dans le renforcement du système général d'EFESSEC dans chaque pays, en collaboration avec un large éventail de parties prenantes et d'autres secteurs, en particulier les ministères chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et ceux chargés de la production des statistiques de l'état civil. Les opérations accomplies par le Mécanisme de financement mondial à l'échelon des pays contribuent à renforcer la coopération entre les ministères de la santé et les ministères et organismes chargés de l'EFESSEC.

3. État d'avancement de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays bénéficiant de l'appui du Mécanisme de financement mondial en Afrique

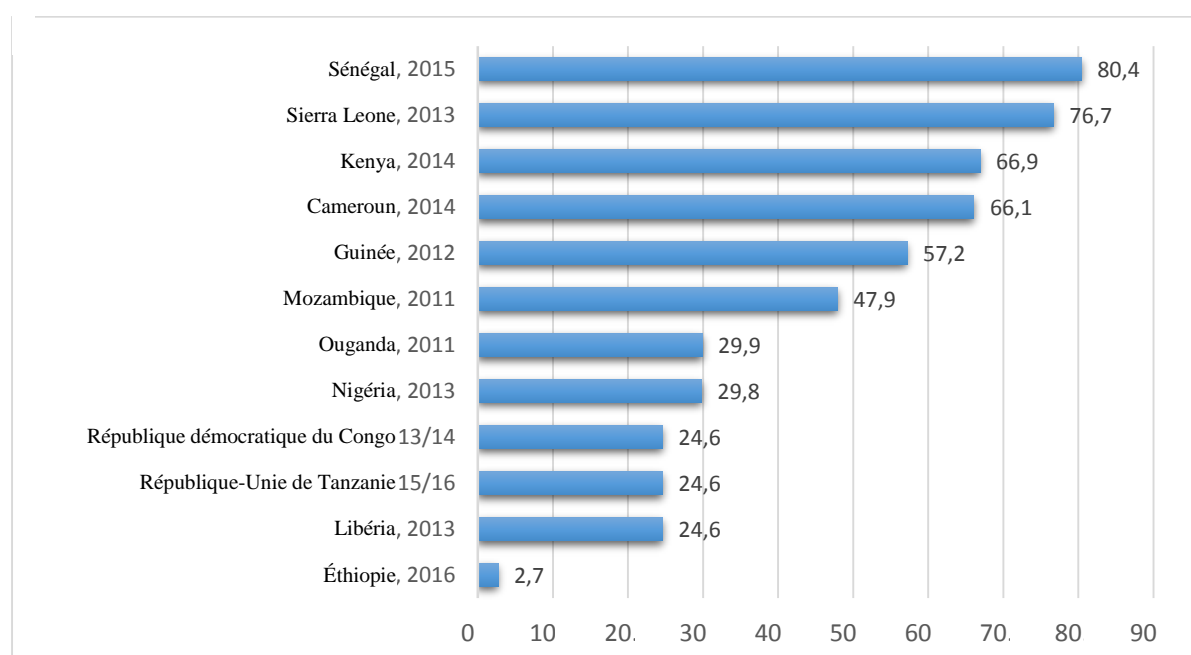
Tout système d'EFESSEC qui fonctionne bien enregistre toutes les naissances et tous les décès, délivre les actes de naissance et de décès et établit et diffuse les statistiques de l'état civil, y compris des informations sur les causes de décès. Les informations utilisées pour évaluer le fonctionnement des systèmes d'EFESSEC dans les pays bénéficiant de l'appui du Mécanisme de

financement mondial¹ proviennent de données d'enquêtes portant principalement sur l'enregistrement des naissances. Il est impossible d'obtenir des données directement du système d'enregistrement des faits d'état civil dans la plupart des pays. Afin d'offrir la possibilité de comparer tous les pays bénéficiant de l'appui du Mécanisme, les informations utilisées pour mesurer l'enregistrement des naissances sont en conséquence tirées des enquêtes démographiques et sanitaires et des enquêtes en grappes à indicateurs multiples.

L'enregistrement des naissances s'évalue par la proportion d'enfants de moins de cinq ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil dans leurs pays respectifs et celle de ces enfants ayant obtenu des actes de naissance. Comme il est indiqué à la figure 1, plus des trois quarts des enfants sont enregistrés au Sénégal et en Sierra Leone, suivis du Cameroun et du Kenya avec un chiffre d'environ deux tiers. Vient ensuite la Guinée avec un taux d'environ de 57 %. Dans les autres pays, moins de 50 % des enfants sont enregistrés. L'Éthiopie, dont le taux d'enregistrement des naissances est de 2,7 %, a mis son système officiel d'enregistrement en service en août 2016.

Figure I

Enfants de moins de cinq ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil
(en pourcentage)

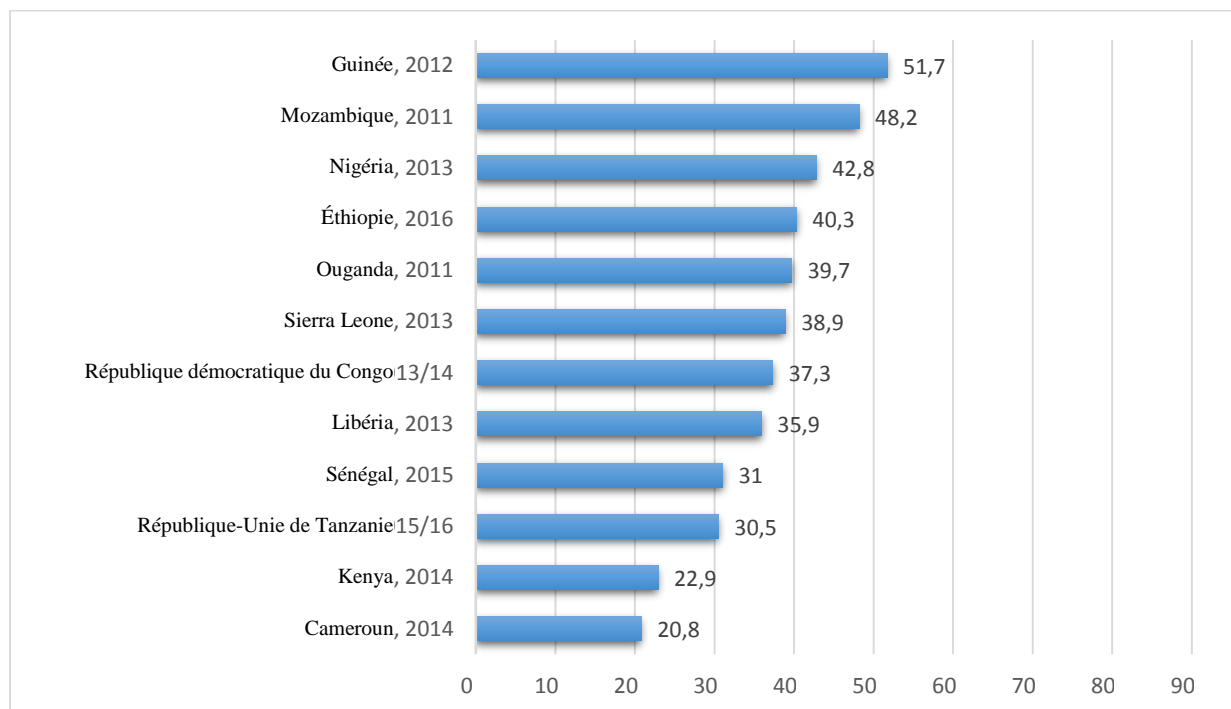


Source : Enquêtes démographiques et sanitaires pour tous les pays, à l'exception du Cameroun où la source réside dans les enquêtes en grappes à indicateurs multiples.

¹ Les informations figurant dans le présent rapport ne concernent que les pays qui bénéficiaient de l'appui du Mécanisme de financement mondial avant la publication de la liste de pays supplémentaires faite en novembre 2017.

Figure II

Femmes âgées de 20 à 24 ans mariées pour la première fois avant l'âge de 18 ans
(en pourcentage)



Source : Enquêtes démographiques et sanitaires pour tous les pays, à l'exception du Cameroun où la source réside dans les enquêtes en grappes à indicateurs multiples.

Il n'y a guère d'informations disponibles sur les décès et leurs causes pour procéder à une évaluation comparable de l'état d'avancement de l'enregistrement des décès et de leurs causes dans les pays bénéficiant de l'appui du Mécanisme de financement mondial. Il n'existe pas d'informations sur l'enregistrement des décès dans nombre de pays alors que dans d'autres, seules des estimations sont fournies. Cependant, le taux d'enregistrement des décès était relativement élevé au Kenya, étant estimé à 45 % en 2015². Dans le dernier rapport sur les statistiques sanitaires mondiales³, aucun des pays bénéficiant de l'appui du Mécanisme de financement mondial ne disposait d'informations sur l'exhaustivité et la qualité des données relatives aux causes de décès pour la période allant de 2005 à 2015.

Il n'existe pas non plus d'informations sur l'étendue de l'enregistrement des mariages pour tous les pays bénéficiant de l'appui du Mécanisme de financement mondial. Néanmoins, il ressort des données des enquêtes démographiques et sanitaires et des enquêtes en grappes à indicateurs multiples fournies par les divers pays qu'un grand nombre de jeunes filles se marient avant l'âge de 18 ans (voir figure II), bien que la proportion de ces mariages enregistrée ne soit pas connue. Plus de 50 % des femmes guinéennes âgées de 20 à 24 ans au moment de l'enquête (51,7 %) s'étaient mariées avant l'âge de 18 ans. Les taux de mariage précoce étaient aussi relativement élevés en Éthiopie, au Libéria, au Mozambique, au Nigéria, en République

² Voir Civil Registration Services (Services de l'état civil), *Kenya Vital Statistics Report, 2015*. (Nairobi, Services de l'état civil, Division de la statistique, Gouvernement du Kenya, 2016).

³ Voir Organisation mondiale de la santé, *World Health Statistics 2017: Monitoring Health for the SDGs, Sustainable Development Goals* (Genève, 2017).

démocratique du Congo et en Sierra Leone, où au moins une fille sur trois s'était mariée avant l'âge de 18 ans. Le Kenya et le Cameroun avaient des niveaux de mariage d'enfant moins élevés. L'enregistrement des naissances et des mariages est nécessaire pour faire respecter les lois réprimant le mariage précoce. En effet, l'acte de naissance constitue la preuve de l'âge et l'enregistrement des mariages est un des moyens de prévenir les mariages de mineurs.

4. État d'avancement des dossiers d'investissement et priorités retenues en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Les investissements relatifs à la santé de la procréation, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent comprennent des dépenses nécessaires pour renforcer les systèmes de données afin de mieux mesurer les résultats des enquêtes, notamment ceux concernant l'EFESec. Le Mécanisme de financement mondial facilite le renforcement des systèmes d'EFESec en veillant à ce que des composantes de l'EFESec soient incluses dans les dossiers d'investissement des pays pour faire en sorte que des données sanitaires exactes soient produites en temps voulu. Les pays qui incluent explicitement l'EFESec dans leurs dossiers d'investissement sont admis à recevoir des financements du fonds fiduciaire du Mécanisme et de l'IDA.

Le Mécanisme de financement mondial mène des campagnes de sensibilisation à l'échelon des pays pour mettre en lumière l'importance de l'EFESec dans le suivi des indicateurs de santé et la protection des droits des enfants, des adolescents et des femmes. En collaboration avec d'autres partenaires (notamment le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil), il apporte aux pays un appui technique tendant à incorporer des composantes de l'EFESec dans leurs dossiers d'investissement par l'analyse du système d'EFESec, la mise en évidence des lacunes et la détermination des interventions clés nécessaires pour renforcer le système. Tous les dossiers d'investissement relatifs à la santé de la procréation, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent qui ont été établis dans les pays bénéficiant de l'appui du Mécanisme en Afrique (qu'ils soient définitivement mis au point ou encore sous forme de projet) comprennent un volet consacré à l'EFESec. La priorité donnée aux activités d'EFESec dans ces dossiers repose sur les priorités fixées en matière de santé de la procréation, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ainsi que sur celles définies dans le plan national de stratégie concernant l'EFESec (lorsqu'il en existe). La mise au point du volet des dossiers d'investissement consacré à l'EFESec est un processus consultatif dans lequel interviennent les acteurs clés de la santé de la procréation, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que des représentants des acteurs de l'EFESec, en particulier des fonctionnaires appartenant aux ministères ou organismes chargés de l'enregistrement des faits d'état civil tels que les ministères de l'intérieur, de la justice et des collectivités locales, et ceux des bureaux nationaux de la statistique.

En général, les tâches prioritaires retenues en matière d'EFESec consistent essentiellement à intensifier l'enregistrement des naissances et des décès, y compris celui des causes de décès. Pour ce faire, certains pays envisagent d'étendre leurs centres d'état civil, par exemple par la rénovation ou la construction de bureaux (Cameroun, Ouganda et République démocratique du Congo), le recrutement d'agents supplémentaires (Libéria), l'instauration de services d'enregistrement mobiles (Kenya et Ouganda) et l'enregistrement des faits d'état civil dans les établissements sanitaires (Kenya et Mozambique). Selon d'autres pays (Libéria et République démocratique du Congo), mener des campagnes de promotion et de sensibilisation est une tâche importante permettant d'intensifier l'enregistrement des naissances et des décès. En

outre, la collecte d'informations sur les causes de décès et l'application de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (dixième révision) ont été érigées en priorités au Kenya, au Mozambique et en Ouganda et la révision du cadre législatif pour faciliter les opérations d'enregistrement a été retenue au nombre des tâches clés au Cameroun, en Guinée et au Libéria.

Dans nombre de pays bénéficiant de l'appui du Mécanisme de financement mondial, les opérations d'enregistrement des naissances et des décès se font sur support papier et les données ne sont saisies dans aucun dispositif électronique. En conséquence, le Cameroun, la Guinée, le Kenya, le Libéria, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone ont érigé en priorités l'informatisation et la numérisation de leurs documents historiques dans leurs dossiers d'investissement ainsi que la tenue de bases de données nationales sur l'EFESSEC. D'autres pays se sont fixé pour priorité de rendre interopérables leurs systèmes de données, en particulier le système d'EFESSEC et le système d'information sanitaire de district (exemples : Cameroun, Guinée, Mozambique et Ouganda).

L'importance du secteur de la santé dans l'intensification de l'EFESSEC est soulignée dans la plupart des dossiers d'investissement. Par exemple, le dossier d'investissement du Kenya vise à améliorer l'enregistrement des naissances par le jeu des prestations de santé maternelle et infantile, à savoir les enregistrer lors de l'accouchement, des soins postnatals et de la vaccination. L'importance de l'engagement des parties prenantes et de la coordination des activités liées à l'EFESSEC au niveau des pays a également été soulignée comme un point prioritaire en Guinée, au Kenya, au Libéria et en Sierra Leone.

5. Projets financés par l'Association internationale de développement et le fonds fiduciaire du Mécanisme de financement mondial qui comprennent un volet relatif à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil

Dans le cadre des projets de la Banque mondiale, les pays peuvent tirer parti des financements du fonds fiduciaire du Mécanisme de financement mondial et des facilités de crédit de l'IDA et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour financer spécialement leurs activités d'EFESSEC. L'opération s'effectue par l'intermédiaire du bureau de pays de la Banque mondiale, avec le concours du secrétariat du Mécanisme de financement mondial et conformément aux méthodes et procédures de la Banque mondiale.

Entre 2015 et octobre 2017, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé sept projets ayant un volet consacré à l'EFESSEC. Il s'agissait principalement de projets sanitaires, à l'exception du cas de la République démocratique du Congo où l'EFESSEC s'inscrivait dans le cadre de mesures de renforcement des systèmes de développement humain. La source de financement (fonds fiduciaire du Mécanisme de financement mondial ou IDA) des activités d'EFESSEC et d'autres activités est déterminée au niveau des pays.

La présente section apporte des informations sur les domaines retenus à titre prioritaire dans lesquels l'EFESSEC doit être intensifié dans les sept pays qui bénéficient de financements du fonds fiduciaire du Mécanisme de financement mondial ou de l'IDA approuvés par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale au cours de la période indiquée ci-dessus.

5.1 Cameroun

Au milieu des années 90, le Cameroun avait un taux d'enregistrement des naissances relativement élevé parmi les pays africains, ce taux étant estimé à environ 85 %. Le taux d'enregistrement des décès était de 30 %⁴. Celui des naissances a cependant baissé depuis lors et le taux actuel d'enregistrement des décès est inconnu⁵. En 2014, environ deux tiers des enfants du Cameroun âgés de moins de cinq ans étaient enregistrés à l'état civil.

Par le projet que l'IDA et le fonds fiduciaire du Mécanisme de financement mondial financent⁶, le pays cherche à renforcer son système d'EFESSEC en relevant ses taux d'enregistrement des naissances et des décès, leur augmentation constituant une des composantes de son projet d'amélioration de la performance de son système sanitaire. Les activités d'EFESSEC incluses dans le projet consistent à accroître le nombre de centres d'état civil et d'officiers d'état civil, à adopter les normes internationales d'enregistrement des faits d'état civil et à archiver les documents d'état civil. En outre, s'inscrivant dans le cadre des financements axés sur les résultats (appelés « financements basés sur la performance » ou FBP au Cameroun), le projet tend à accroître les taux d'enregistrement des naissances sur la base des indicateurs utilisés pour ces financements aux niveaux des communautés, des établissements sanitaires et des circonscriptions administratives, à réaliser une expérience pilote sur la plate-forme DHIS-2 qui est un système d'information sanitaire et l'appliquer sur une plus grande échelle et à mettre les données en corrélation avec le système d'EFESSEC et le portail FBP du pays, ainsi qu'à assurer la formation et le renforcement des capacités nécessaires au programme de financements axés sur les résultats, lequel inclut l'audit de l'enregistrement des naissances et des décès et celui des décès maternels.

Au nombre des activités d'EFESSEC déjà entreprises au Cameroun dans le cadre du projet figurent l'établissement d'un dossier d'investissement incluant un des volets de l'EFESSEC, à savoir la détermination des priorités qui doivent être financées en la matière dans le cadre du projet. Le projet a fourni à cette occasion un appui technique visant à faciliter le choix des priorités et l'inclusion de ce volet de l'EFESSEC dans le dossier d'investissement général relatif à la santé de la procréation, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, en collaboration avec le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil. Des agents du Bureau national de l'état civil ont également été formés aux financements axés sur les résultats.

5.2 République démocratique du Congo

Les naissances sont peu enregistrées en République démocratique du Congo, seul un enfant sur quatre âgés de moins de cinq ans ayant été enregistré à l'état civil en 2013/2014. Comme dans le cas du Cameroun, l'étendue de l'enregistrement des décès est inconnue. Le Fonds

⁴ Voir Civil Registration Centre for Development (CRC4D), *Civil Registration Support in Cameroon: Evaluation of UNICEF-support 2002-2011* (Yaoundé et La Haye [Pays-Bas], CRC4D, 2011).

⁵ Voir International Institute for Vital Registration and Statistics, *Organization of National Civil Registration and Vital Statistics Systems: an Update. IIVRS Technical Papers n° 63*, décembre 1995. Disponible à l'adresse suivante : www.cdc.gov/nchs/data/isp/063_organization_of_the_national_civil_registration_and_vital_stat_system_an_update.pdf.

⁶ Voir Banque mondiale, *Cameroon: Health System Performance Reinforcement Project* (Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale, 2016). Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/779101467993176397/Cameroon-Health-System-Performance-Reinforcement-Project>.

des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)⁷ apporte au pays un appui dans le renforcement de son système d'EFESEEC qui consiste principalement à enregistrer les naissances dans le cadre des services de maternité et des campagnes de vaccination et à étendre les centres d'état civil.

Pour renforcer le système d'EFESEEC de la République démocratique du Congo, le projet financé par l'IDA et le fonds fiduciaire du Mécanisme de financement mondial⁸ mènera des activités visant à le réformer et à intensifier l'enregistrement des naissances par la réalisation d'une évaluation complète du système d'EFESEEC ainsi que l'élaboration d'une stratégie nationale d'EFESEEC chiffrée et d'un plan d'exécution de celle-ci. Ce processus bénéficiera de l'appui d'un groupe consultatif multipartite composé des principaux acteurs publics et privés de l'EFESEEC, y compris les partenaires de développement. Un examen juridique ayant pour base la stratégie d'EFESEEC s'effectuera par la suite dans le cadre du projet.

En outre, le projet appuiera des campagnes de rattrapage de l'enregistrement des naissances consistant à travailler avec les écoles maternelles et primaires à l'augmentation du nombre d'enfants titulaires d'un acte de naissance, par l'octroi de récompenses aux agents du bureau de l'état civil pour les motiver à recueillir les informations nécessaires lors des inscriptions scolaires et à remettre les actes de naissance à l'école lorsqu'ils sont établis. Il appuiera également des campagnes de communication visant à informer les parents de l'importance du programme et des procédures à suivre et contribuera à assurer gratuitement l'enregistrement des naissances⁹. Le projet visera surtout les enfants scolarisés, mais il s'intéressera également aux jeunes enfants qui ne fréquentent pas encore l'école. Les parents seront invités à faire enregistrer tous leurs enfants. Le projet s'exécutera par phases, augmentant au fur et à mesure le nombre d'écoles mises à contribution.

5.3 Éthiopie

L'Éthiopie a commencé à enregistrer officiellement les naissances, les décès, les mariages et les divorces en août 2016, ayant adopté en 2012 une loi qui rend l'enregistrement de ces faits d'état civil obligatoire, permanent et universel et par la suite créé la Vital Events Registration Agency (Agence pour l'enregistrement des faits d'état civil) en 2013. Il ressort en conséquence de l'enquête démographique et sanitaire réalisée en Éthiopie en 2016 que seuls 3 % des enfants de moins de cinq ans étaient enregistrés à l'état civil. L'enregistrement des faits d'état civil s'effectue principalement sur support papier dans le pays.

Le projet éthiopien financé au titre des programmes pour les résultats en vue d'assurer la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à la santé¹⁰ contient un volet visant à

⁷ Voir Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *UNICEF Annual Report 2015: Democratic Republic of Congo*. Disponible à l'adresse suivante :

www.unicef.org/about/annualreport/files/Democratic_Republic_of_Congo_2015_COAR.pdf.

⁸ Voir Banque mondiale, 2016, *Congo, Democratic Republic of - Human Development Systems Strengthening Project: additional financing* (Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale). Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/286411467987906150/Congo-Democratic-Republic-of-Human-Development-Systems-Strengthening-Project-additional-financing>.

⁹ Le projet compensera la perte des pénalités payables en cas d'enregistrement tardif après 90 jours de vie.

¹⁰ Voir Banque mondiale, *Ethiopia - Health Sustainable Development Goals Program for Results Project: additional financing* (Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale, 2017). Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/657791494554504414/Ethiopia-Health-Sustainable-Development-Goals-Program-for-Results-Project-additional-financing>.

renforcer le système d'EFESEEC et à mettre en place à titre prioritaire un système électronique d'enregistrement des faits d'état civil qui sera mis en œuvre par l'Agence pour l'enregistrement des faits d'état civil. À cet effet, le projet apportera une assistance technique, renforcera les capacités et achètera le matériel de technologie de l'information et de la communication. Il achètera également des choses telles que des motos, un véhicule de terrain et des armoires de classement pour le bureau d'EFESEEC. Les motos et le véhicule de terrain sont requis pour transporter les agents chargés de la supervision et du suivi des activités d'enregistrement et acheminer les documents d'enregistrement entre les différents niveaux de l'Administration (*kebeles, woredas, zones, bureaux régionaux et bureau fédéral*). Les armoires de classement sont requises pour stocker et archiver les documents d'enregistrement. Pour porter à la connaissance du public la nouvelle procédure d'enregistrement dans le pays, le projet appuiera également les activités de promotion et de sensibilisation du public qui consisteront, entre autres, à définir une stratégie de communication sur l'EFESEEC ainsi qu'à établir, acheter et distribuer des outils d'information, d'éducation et de communication.

5.4 Kenya

Le Kenya se situe dans le peloton de tête des pays bénéficiant de l'appui du Mécanisme de financement mondial. Parmi les pays bénéficiant de cet appui en Afrique, il est le seul qui tire les statistiques de l'enregistrement des naissances et des décès de son système d'enregistrement des faits d'état civil et produit des rapports annuels sur les statistiques de l'état civil. Environ deux tiers des naissances et près de la moitié (45 %) des décès sont enregistrés dans les six mois suivant la date à laquelle ils se sont produits. Toutefois, l'enregistrement des informations relatives aux causes de décès ne s'effectue presque pas du tout selon la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (dixième révision).

En conséquence, le projet sanitaire du Kenya¹¹ finance la mise en corrélation des services d'enregistrement des naissances avec les services de santé maternelle et infantile afin de tirer parti des naissances qui se produisent dans les établissements sanitaires (61 % de l'ensemble de naissances) et des taux élevés de vaccination des enfants âgés de 12 à 23 mois (96 % ont reçu le vaccin antituberculeux au bacille de Calmette et Guérin et 79 % tous les vaccins de base). En outre, il appuie la sensibilisation des équipes cantonales de gestion de la santé qui participent à la mise en œuvre de la stratégie de santé maternelle et infantile, ainsi que l'orientation et la formation des agents de la santé de la procréation, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent sur cette stratégie. Il va également appuyer les mesures de renforcement de la capacité des officiers d'état civil à suivre et superviser les opérations d'enregistrement pour améliorer la qualité des données.

D'autres activités du projet consistent à améliorer la façon dont les causes de décès sont recueillies et codées, en mettant l'accent sur les moyens de faciliter l'adoption et l'utilisation du modèle international de certificat médical de la cause de décès établi par l'Organisation mondiale de la santé, à mettre au point des outils de formation à la certification des causes de décès et au codage de celles-ci selon la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (dixième révision) et à former les agents chargés de la certification et du codage dans les établissements sanitaires. Pour améliorer l'enregistrement des faits dans les zones

¹¹ Voir Banque mondiale, *Kenya - Transforming Health Systems for Universal Care Project* (Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale, 2017). Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/215261467995371106/Kenya-Transforming-Health-Systems-for-Universal-Care-Project>.

difficiles d'accès, un bureau d'état civil mobile sera mis en place à titre pilote pour s'occuper des cantons situés en milieu aride ou semi-aride ainsi que des cantons voisins qui ont une faible densité de population, possèdent un relief difficile et sont éloignés des bureaux d'état civil ordinaires. Le projet comprend aussi un volet axé sur les résultats obtenus qui offre des incitations aux services d'état civil pour les motiver à accroître le nombre de naissances enregistrées.

5.5 Libéria

Le Libéria a un faible taux d'enregistrement des naissances (25 %) et ne dispose pratiquement pas d'informations sur la mortalité et les causes de décès dans son système d'enregistrement des faits d'état civil. Au nombre des principaux problèmes qui en sont la cause figurent la fragmentation du système d'enregistrement, l'insuffisance des moyens logistiques et des capacités des ressources humaines et le fait que l'enregistrement des faits non seulement s'effectue en général sur support papier, mais est entravé par une connectivité très limitée lorsqu'il s'effectue par voie numérique.

Les domaines prioritaires de l'EFESSEC qui seront financés dans le cadre du projet de renforcement du système sanitaire du Libéria¹² ont été déterminés dans son dossier d'investissement relatif à la santé de la procréation, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, fondé sur son dossier d'investissement relatif à l'EFESSEC qui avait été bouclé en 2015. L'appui prévu vise surtout à améliorer les services d'enregistrement des naissances et des décès en général. Cette amélioration commencera dans trois cantons bénéficiaires du programme de santé de la procréation, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (Rivercess, Gbarpolu et Sinoe) et s'étendra par la suite à d'autres cantons en fonction des fonds supplémentaires disponibles. Parmi les activités clés à appuyer figurent l'élaboration de formulaires uniformes d'enregistrement des naissances et des décès, celle de manuels correspondants et la formation des officiers d'état civil, ainsi que la mise au point et l'exécution d'un plan détaillé et chiffré tendant à enregistrer les décès et à déterminer leurs causes lorsqu'ils surviennent dans des établissements sanitaires. Un des volets cruciaux de cette activité sera d'instaurer et institutionnaliser l'audit systématique des décès maternels et des causes de décès correspondantes dans les établissements sanitaires et de veiller à ce que ces décès et leurs causes soient inscrits dans le système d'EFESSEC. Ce volet inclura aussi la formation à la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (dixième révision).

Le projet aura également pour mission de mettre au point et en œuvre un système informatique intégré de gestion de l'état civil qui enregistrerait toutes les naissances, tous les décès et toutes les causes de décès, de réexaminer les lois relatives à l'EFESSEC et de mener des campagnes de sensibilisation et de promotion destinées à améliorer les taux d'enregistrement des naissances et des décès, ainsi que d'appuyer les efforts de coordination nationaux et la participation des principaux acteurs publics de l'EFESSEC à la gestion du projet.

Un autre appui sera fourni spécialement pour assurer l'enregistrement des naissances et des décès dans le cadre des programmes de mise en place d'assistants sanitaires communautaires. Dans le cadre du projet, les assistants sanitaires communautaires enregistreront les naissances et les décès survenus au sein de la communauté, en donnant la priorité aux décès maternels et

¹² Voir Banque mondiale, *Liberia - Health Systems Strengthening Project: additional financing* (Washington, D.C.: Groupe de la Banque mondiale, 2017). Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/473661488078030716/Liberia-Health-Systems-Strengthening-Project-additional-financing>.

néonataux. De plus, le projet apportera des financements axés sur les résultats à des établissements sanitaires cibles pour stimuler l'enregistrement des naissances et des décès. Ces financements comprendront aussi des incitations destinées à stimuler la réalisation d'audits des décès maternels et néonataux, liés au système d'EFESec, aux niveaux secondaires.

5.6 République-Unie de Tanzanie

Avec un taux d'enregistrement des naissances chiffré à 25 % chez les enfants de moins de cinq ans, la République-Unie de Tanzanie a un des plus faibles parmi les pays bénéficiant de l'appui du Mécanisme de financement mondial. Les causes en sont l'insuffisance des ressources humaines et financières de la Registration, Insolvency and Trusteeship Agency (Agence pour l'enregistrement des faits d'état civil, les situations d'insolvabilité et les tutelles et curatelles), les longues distances à parcourir pour se rendre aux centres d'état civil, la longueur et la complexité des opérations d'enregistrement, la méconnaissance de l'importance de l'enregistrement des naissances au sein des communautés et le fait que les documents d'état civil soient peu requis. Comme dans les autres pays bénéficiant de l'appui du Mécanisme, il n'existe presque pas d'informations sur l'enregistrement des décès et les causes de décès. À l'exception des zones pilotes qui bénéficient d'un appui d'Affaires mondiales Canada mis en œuvre par l'UNICEF et les pouvoirs publics, l'enregistrement des naissances s'effectue principalement sur support papier et il existe un énorme arriéré d'imprimés qui n'ont pas encore été intégrés dans un système électronique. Dans le projet sanitaire de la République-Unie de Tanzanie financé au titre des programmes pour les résultats¹³, les établissements sanitaires seront appelés à enregistrer les naissances et les décès (y compris les causes de décès).

5.7 Ouganda

En Ouganda, le taux d'enregistrement des naissances est estimé à 30 % chez les enfants de moins de cinq ans et le taux d'enregistrement des décès à moins de 1 %. Le cadre juridique régissant l'EFESec, à savoir la *Registration of Persons Act* (loi relative à l'enregistrement des personnes), a été adopté en 2015. Cette loi crée la National Identification and Registration Authority (Office national d'identification et d'enregistrement), organisme chargé de l'enregistrement des naissances et des décès. L'Office national d'identification et d'enregistrement étant un autre organisme d'enregistrement des faits d'état civil nouvellement créé, ses principales priorités consistent à mettre en place des bureaux d'état civil pour accroître le nombre de personnes enregistrées, à veiller à ce que les outils d'enregistrement soient mis au point suivant les normes internationales et à former les officiers d'état civil dans les différents domaines de l'enregistrement des faits d'état civil.

Dans ce contexte, le projet financé par l'IDA et le fonds fiduciaire du Mécanisme de financement mondial¹⁴ vise à aider l'Office national d'identification et d'enregistrement à multiplier les services d'enregistrement des naissances et des décès aux niveaux des

¹³ Voir Banque mondiale, *Tanzania - Strengthening Primary Health Care for Results Program Project* (Washington, D.C.: Groupe de la Banque mondiale, 2015). Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/243871468179947102/Tanzania-Strengthening-Primary-Health-Care-for-Results-Program-Project>.

¹⁴ Voir Banque mondiale, *Uganda - Reproductive, Maternal, and Child Health Services Improvement Project* (Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale, 2016). Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/854971471534008736/Uganda-Reproductive-Maternal-and-Child-Health-Services-Improvement-Project>.

établissements sanitaires et des communautés pour accroître les taux d'enregistrement. Pour ce faire, un des volets du projet consiste à mettre en place des services de proximité mobiles dans 63 circonscriptions administratives où le système électronique d'enregistrement des faits d'état civil est opérationnel et à installer également le système électronique dans les autres circonscriptions, à instaurer l'enregistrement des naissances aussi aux échelons inférieurs des services de soins de santé dans les hôpitaux publics et privés dans toutes les circonscriptions administratives et à étendre le bénéfice des services de proximité mobiles aux communautés éloignées et mal desservies. En outre, un appui sera fourni pour améliorer le système d'enregistrement des faits d'état civil en incorporant un module relatif à l'enregistrement des décès dans les systèmes électroniques d'enregistrement des faits d'état civil existants, en vue de former les utilisateurs, ainsi que pour mettre au point un module du système d'information sanitaire de district adapté aux besoins qui permettrait de certifier les causes de décès et de les coder selon la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (dixième révision).

Un autre appui sera fourni pour mettre au point des protocoles d'enregistrement des naissances et des décès, des manuels de formation à l'enregistrement, des programmes de formation à la certification des causes de décès et au codage de celles-ci selon la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (dixième révision), ainsi que des normes et des règles permettant de consigner les causes de décès dans les établissements sanitaires et les communautés. Ces mesures seront complétées par la formation du personnel de l'état civil en poste dans les établissements sanitaires et les communautés aux procédures d'enregistrement et celle du personnel médical et des comités d'audit des décès maternels et périnataux à l'enregistrement des causes de décès suivant les directives définies dans la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (dixième révision).

D'autres activités consisteront à élaborer une stratégie de communication sur l'EFESSEC, à mettre en place un système de suivi et d'évaluation de l'EFESSEC et à promouvoir l'utilisation des données issues de l'EFESSEC à des fins de planification et de mise en œuvre de la responsabilité des personnes.

6. Observations finales

Beaucoup d'investissements ont déjà été réalisés dans le domaine de l'EFESSEC, grâce à des financements octroyés par l'IDA et le fonds fiduciaire du Mécanisme de financement mondial. Ces investissements sont censés accélérer les mesures d'intensification de l'EFESSEC en Afrique et dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure d'autres régions. Comme le montre l'appui financier fourni aux sept pays africains susmentionnés, l'existence de financements offre aux pays la possibilité d'étendre leurs bureaux d'état civil, de mettre au point des systèmes électroniques et d'améliorer l'enregistrement des décès et des causes de décès.

La mise au point de systèmes électroniques permet de créer des bases de données par lesquelles l'état du système d'enregistrement des faits d'état civil peut être évalué et de s'appuyer sur le système d'enregistrement pour produire des statistiques de l'état civil. En outre, des pays ont érigé en priorités l'interopérabilité de leurs systèmes et l'adaptation du module du système d'information sanitaire de district à leurs besoins pour faciliter la certification des causes de décès et le codage de celles-ci selon la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (dixième révision). Certains projets comprennent des audits des décès maternels, néonataux ou périnataux, lesquels peuvent être utilisés pour améliorer le taux

d'enregistrement de ces décès en permettant de mettre en place des mécanismes d'enregistrement des décès et de leurs causes.

Si des progrès ont de toute apparence été accomplis dans le domaine de l'enregistrement des naissances, il n'existe guère de chiffre concernant l'enregistrement des décès et leurs causes. Très peu de pays africains peuvent s'appuyer sur leur système d'enregistrement des faits d'état civil pour produire des statistiques sur la mortalité et les causes de décès. Néanmoins, avec l'appui financier disponible, un plus grand nombre de pays devraient disposer de ces informations dans quelques années grâce à la mise au point de formulaires d'enregistrement des décès et de certificats médicaux de la cause de décès fondés sur les normes internationales, l'élaboration de manuels et la formation des agents chargés de la certification des causes de décès et du codage de celles-ci selon la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes (dixième révision).

Les projets engagés dans divers pays utilisent des voies nouvelles pour intensifier l'enregistrement des faits d'état civil. Une des innovations importantes consiste à se servir de financements axés sur les résultats en matière d'EFESSEC pour motiver les organismes à enregistrer de façon satisfaisante les naissances et les décès. Les enseignements qui vont être tirés de l'utilisation de ces financements dans l'enregistrement des faits d'état civil seront importants pour d'autres pays africains sur le point de savoir comment ils s'emploient en réalité et comment des mesures d'incitation peuvent contribuer à améliorer les systèmes d'EFESSEC. Il importera également de tirer des enseignements de la collaboration entretenue entre les bureaux d'état civil et les ministères de la santé dans la mise en œuvre des financements axés sur les résultats.

Les gouvernements manifestent beaucoup d'intérêt pour l'œuvre que le Mécanisme de financement mondial accomplit en matière d'EFESSEC. Les possibilités de l'étendre sont immenses. La réalisation de nouveaux investissements par les partenaires est requise pour intensifier l'EFESSEC dans les actuels et nouveaux pays bénéficiant de l'appui du Mécanisme, notamment pour élaborer des voies nouvelles permettant d'accélérer l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages.

Il est impérieux d'établir ou de maintenir une étroite collaboration entre les ministères de la santé, les ministères ou organismes chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, les bureaux nationaux de la statistique, d'autres services compétents de l'État, les partenaires de développement et le secteur privé en vue d'accroître les financements destinés à renforcer les systèmes d'EFESSEC. Pour parvenir à disposer de ces financements de façon durable, il convient d'envisager l'augmentation des ressources publiques nationales, l'adaptation des ressources extérieures aux besoins afin de les utiliser rationnellement et la création de partenariats avec le secteur privé.

